

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 JANVIER 2018

=====

L'an deux mille Dix Huit, le Vingt cinq Janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 Janvier 2018.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU - M-Claude SAVEY-GARET - Colette RAFFIER - Frédéric GUILLAUME - Guy DOLEATTO - Annie NAVEL - Nathalie VARIGNIER - Dominique BESSON - André VAUBOIN - Jacques SAVEY -

Excusés : Philippe JANODY (pouvoir à Dominique BESSON)

Nombre de votants en début de séance : 10 + 1 pouvoir

Mr Frédéric Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Compte rendu de la réunion pour le Petit Patrimoine

- Cérémonie du 7 février

- Réunion publique

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 Novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) PLU : SUITE AU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2017 (24^{ème}) :

La prochaine réunion ayant lieu mardi 30 janvier, le Conseil Municipal doit se positionner sur deux points.

- a) Réflexion sur l'opportunité de poursuivre l'étude du PLU ou envisager plutôt une carte communale : il semble que le PLU sera le document le plus sûr pour assurer le dossier du chantier médiéval

Après délibération, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude du PLU.

- b) Réflexion sur le choix des zones de développement au village centre : en continuité directe du village ou en continuité du lotissement existant. Nous avons droit à 8700 m² de terrains à bâtir.

Mr le Maire a rencontré Mr Michel Besson qui possède une parcelle le long de l'Allée du Raffour, qui est d'accord sur le principe d'une vente à la commune. Il faut maintenant se renseigner sur le prix du m².

Après délibération, le Conseil Municipal opte pour une continuité du lotissement et charge Mr le Maire de la négociation avec Mr Michel Besson.

Arrivée de M-Claude Savey-Garet à 21 h

3) DEMANDE DE REBOISEMENT PARCELLE N° 149 LIEU DIT « MARAIS DE CLEON »:

Mr Gojon de Corcelles a déposé une demande de reboisement de sa parcelle située le long du chemin de Machurieux , celle-ci étant classée en zone interdite de plantation.

Le Maire et Guy Doléatto se sont rendus sur place. Cette parcelle est située au milieu de plusieurs parcelles actuellement boisées.

Le Conseil Municipal autorise Mr Gojon à replanter sa parcelle n° 149.

4) MOTION SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE :

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès National de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer dans le Finistère .

Après délibération le Conseil Municipal adopte la délibération à 10 voix Pour et 1 Abstention.

5) PROPOSITION D'UN ARRETE COMMUNAL POUR DIVAGATION DES CHIENS :

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté pour la divagation des chiens sur la commune, afin que la gendarmerie puisse intervenir en cas de problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 8 voix POUR, 2 absentions et 1 voix CONTRE, la proposition d'un arrêté municipal pour la divagation des chiens, et demande à Mr le Maire de bien préciser que cet arrêté sera applicable à l'intérieur des villages.

6) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 23 JANVIER 2018 ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 :

Elle a eu lieu le mardi 23 janvier à 20 h en présence de Marie-Claude, Guy, Annie et André, afin de préparer le budget primitif 2018.

Mr le Maire fait part au conseil municipal des principaux postes budgétaires, ainsi que les principales dépenses d'investissement.

7) POINT D'INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :
Marie-Claude fait le point sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie. Les horaires sont inchangés. Carine MORET assure la garderie du matin ainsi que la cantine. Sandra RIVAT assure la cantine et la garderie du soir.

Les parents ont trouvé quelques changements suite au départ de M-Claude Pingon.

COMPTE RENDU DE LA REUNION POUR LE PETIT PATRIMOINE :

Elle s'est tenue le mercredi 24 janvier en présence de Mr Cohardy de l'Agence Départementale d'Ingénierie, de Guy, M-Claude, Dominique et André.

- ❖ Four du Quart d'Avart : toit à refaire, mais un problème se pose car le four est accolé à un bâtiment appartenant à M-Claude Savey-Garet, qui envisage de le mettre en vente. Une solution serait que la commune se rende acquéreur du garage et de la cave pour les démolir, ce qui permettrait de mettre en valeur le four.
M-Claude demande une estimation à son notaire, affaire à suivre.
- ❖ Eglise d'Aranc : les travaux de réfection du chœur ne sont pas urgents mais plutôt esthétiques. Une fissure est apparue sur le mur côté Sud. Pose d'un témoin pour voir si le mur bouge. Reprise des joints.
- ❖ Eglise de Résinand : le toit est en très mauvais état, (creux assez inquiétant). Une vitre au dessus de la porte est cassée. Joints à reprendre et travaux de maçonnerie.
- ❖ Travail des Pézières : le mur penche en arrière. Refaire sous bassement côté Nord.
- ❖ Le lavoir de Résinand : la charpente est toute piquée par les insectes.

La priorité serait l'église de Résinand, le four du Quart d'Avart et le lavoir.

En ce qui concerne les subventions, autres que le département et la région, on peut avoir recours à des donateurs, par le biais d'une association, (La commune et son Histoire, par exemple).

L'Agence d'Ingénierie nous adresse une estimation pour l'ensemble des travaux.

8) QUESTIONS DIVERSES :

☞ Cérémonie du 7 février : elle aura lieu le SAMEDI 10 FEVRIER :

- 11 h 00 : stèle de Cognat
- 11 h 15 : monument aux Morts de Résinand
- 11 h 30 : monument aux Morts d'Aranc

○ Vin d'honneur

☞ Réunion publique : le conseil municipal décide de ne pas organiser de réunion publique cette année.

SEANCE LEVEE A 23 h 00



Le Maire,

Daniel MATHIEU

